

**Fiche de données de sécurité**  
selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **CHRYSO®Plast Alpha 15**

UFI: 1MEX-DOCT-R005-SAES

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Adjuvant pour béton et mortier

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

CHRYSO SAS.  
7 rue de l'Europe. 45300.  
SERMAISES DU LOIRET.  
France

Tel: +(33) 2 38 34 58 00

Fax: +(33) 2 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: [fds.chryso@chryso.com](mailto:fds.chryso@chryso.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-octyl-2H-isothiazole-3-one

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: CHRYSO®Plast Alpha 15**

(suite de la page 1)

### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0-<0,05%
EINECS: 247-761-7	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330	
Numéro index: 613-112-00-5	Skin Corr. 1, H314	
Reg.nr.: 01-2120768921-45-XXXX	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	
	Skin Sens. 1A, H317	
	EUH071	
	ATE: LD50 oral: 125 mg/kg	
	LD50 dermique: 311 mg/kg	
	Limite de concentration spécifique:	
	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015%	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Après inhalation:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

**Après contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: *CHRYSO®Plast Alpha 15***

(suite de la page 2)

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### STOCKAGE

**Indications concernant le stockage commun:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: CHRYSO®Plast Alpha 15**

(suite de la page 3)

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Protection des mains:**

**Matériau des gants**



Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

**Protection du corps:**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### INDICATIONS GÉNÉRALES

**État physique**

Liquide

**Couleur:**

Brun

**Odeur:**

Caractéristique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: CHRYSO®Plast Alpha 15**

(suite de la page 4)

<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH à 20 °C</b>	8,5
<b>VISCOSITÉ</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Entièrement miscible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable.

### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Changement d'état:-</b>	
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.

### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	Non applicable.
<b>Gaz inflammables</b>	Non réglementé
<b>Aérosols</b>	Non réglementé
<b>Gaz comburants</b>	Non réglementé
<b>Gaz sous pression</b>	Non réglementé
<b>Liquides inflammables</b>	Non réglementé
<b>Matières solides inflammables</b>	Non réglementé
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	Non réglementé
<b>Liquides pyrophoriques</b>	Non réglementé
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	Non réglementé
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	Non réglementé
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	Non réglementé
<b>Liquides comburants</b>	Non réglementé
<b>Matières solides comburantes</b>	Non réglementé
<b>Peroxydes organiques</b>	Non réglementé
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	Non réglementé
<b>Explosibles désensibilisés</b>	Non réglementé

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: CHRYSO®Plast Alpha 15**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**TOXICITÉ AIGUË** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

##### 26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	125 mg/kg (ATE)
		125 mg/kg (rats)
Dermique	LD50	311 mg/kg (ATE)
	LD50	311 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50, 4h	2 mg/l (rats)
	LC50, 96h	mg/l (fish)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: CHRYSO®Plast Alpha 15**

(suite de la page 6)

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

#### 26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

EC20, 0.5h	10,4 mg/l (slu) (TTC-Test (8901 macherey-nagel))
EC20, 3h	7,3 mg/l (slu) (OECD 209)
EC50, 48h	0,32 mg/l (daphnia magna) (Noack 1998a)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

#### Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: *CHRYSO®Plast Alpha 15***

(suite de la page 7)

### EMBALLAGES NON NETTOYÉS

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA Non réglementé

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA  
Classe Non réglementé

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non réglementé

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Voir la section 2 pour l'identification des dangers.

#### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.  
**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

#### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité**  
selon EC 2020/878

Date d'impression : 13.01.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 13.01.2025

**Nom du produit: CHRYSO®Plast Alpha 15**

(suite de la page 8)

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H330 Mortel par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**Service établissant la fiche de données de sécurité:**

CHRYSO SAS.  
7 rue de l'Europe. 45300.  
SERMAISES DE LOIRET.  
France

Tel: +(33)2 38 34 58 00  
Fax: +(33)2 38 39 01 72

**Autres indications:** Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.

FR